



Pays de  
Grande Sologne  
syndicat mixte



# COMITE SYNDICAL

**Mardi 16 juillet 2024 – 19H00**

**DHUIZON**

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY – EFFECTIF LEGAL DU COMITE SYNDICAL : 60

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mardi seize juillet deux-mille-vingt-quatre à 19 heures, à Dhuizon (41220), à la salle des fêtes-rue de la Ferté Saint Cyr, sous la Présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

**Etaient présents :** M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté-Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Claire DASSE (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Eric GUILLOU (Nouan-le-Fuzelier), Mme Bernadette COURRIOUX, M. Michel GIRAUDON (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Alain CHAUVET, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Nicolas DEGUINE, M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Olivier RICHER (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

**Etaient absents excusés :** Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillers départementaux), M. Philippe AGULHON (CCSE), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Thierry PASCAULT, (Millançay), , M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, M. Ludovic JOUANET (Orcaï), M. Christian LÉONARD (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Laurent LEROUX (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU (Souesmes), Mme Chantal MEERSCHAUT, M. François BARDON (Souvigny-en-Sologne), , Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), Mme Cécile CAILLOU-ROBERT (Conseillère régionale).

Avait donné pouvoir : 2

Secrétaire de séance : Patrick LUNET

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 45

Nombre de votants : 45 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : le 20 juin 2024 – Date de l'ordre du jour : le 09 juillet 2024

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER et Mme VENON.

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer

Le Président du Pays de Grande Sologne constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h00. Il remercie le maire de Dhuizon, Michel BUFFET, pour son accueil, et lui laisse la parole afin que celui-ci puisse présenter sa commune et les projets en cours, notamment ceux aidés par le Pays.

Puis, le Président reprend la parole. Il excuse Monsieur Jean-Michel DEZELU, maire de Souesmes, souffrant et lui souhaite bon rétablissement.

Le Président fait ensuite appel à candidature pour nommer un secrétaire de séance. M. Patrick LUNET, représentant de la communauté de communes « Cœur de sologne », se porte volontaire pour remplir cette fonction. Cette décision est entérinée par un vote à main levée.

Il soumet au vote des délégués l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024 à Lamotte-Beuvron.

**AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

Le Président fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du rapport d'activité 2023 (délibération n°2024-25)
2. Agenda Sologne 'Agri 2030 : proposition d'élaborer un plan d'actions pour le maintien et le développement de l'agriculture en Sologne à l'échelle du Pays de Grande Sologne (délibération n°2024-26)
3. Projet Sportif de Territoire « La Grande Sologne, le Sport au Cœur ! » : bilan et perspectives (présentation par Patrice Doctrinal, Vice-Président du CROS)
4. Délibérations affaires courantes : ajustement des taux et des frais de remboursement des missions des élus et des agents, selon la réglementation en vigueur (annulation et remplacement des délibérations 2024-27/28) ; remboursement des frais engagés par un agent du syndicat mixte (délibérations 2024-29)
5. Informations diverses : bilan village Sologne au Game Fair 2024, informations de projets aidés au CRST, information loi APER, CLS (diagnostic et journée de dépistage des cancers féminins)

**1°) PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023**

Le Président indique aux délégués que conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président en séance publique.

Le Président, Pascal BIOULAC, rappelle aux élus présents que le rapport d'activité du syndicat mixte a été envoyé par mail à tous les maires et à tous les membres du comité syndical le 8 juillet dernier, en même temps que l'ordre du jour de la présente séance.

En 2023, le Pays de Grande Sologne a travaillé sur les projets et dossiers suivants :

- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028. Il donne lecture de l'ensemble des dossiers aidés financièrement par le CRST et votés par les membres du Bureau du Pays de Grande Sologne ;
- La fin de la programmation LEADER 2014-2022 et la mise en place du dispositif 2023-2027 avec installation d'un nouveau comité de programmation. Il donne lecture de l'ensemble des dossiers aidés financièrement par le dispositif LEADER et votés par les membres du comité de programmation LEADER de Grande Sologne ;
- L'arrêt du SCoT de Grande Sologne et la procédure d'enquête publique ;
- Le suivi et le pilotage du dispositif PVD à l'échelle du Pays pour les communes de Neung-sur-Beuvron, Salbris et Lamotte-Beuvron avec l'accueil d'une nouvelle chargée de mission ;
- Le Projet Sportif de Territoire « La Grande Sologne, le Sport au Cœur ! » avec son plan d'actions, sa newsletter, la journée de rencontre annuelle avec les clubs et les formations à l'attention des dirigeants et bénévoles des clubs.
- La co-organisation d'un Village Sologne à l'occasion du Game Fair 2023 pour promouvoir le tourisme, le patrimoine naturel et les producteurs solognots.

Le Président demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques à formuler. Il indique aux membres de l'assemblée que, conformément à la réglementation, il est nécessaire de prendre acte par délibération du rapport annuel 2023.

Il soumet le rapport au vote des délégués.

**Délibération – n°2024-25 : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023**

**LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023**

## **2°) AGENDA SOLOGNE'AGRI 2030 – PROPOSITION D'ELABORATION D'UN PLAN D' ACTIONS**

Le Président indique à l'ensemble des délégués présents que les services du Pays de Grande Sologne ont travaillé à l'élaboration d'un document intitulé « Agenda Sologne'Agri 2030 » dans le prolongement des travaux réalisés en commun entre la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher et le Département de Loir et Cher. Ce document, qui a été envoyé à l'ensemble des délégués syndicaux présents par mail le 8 juillet dernier, en même temps que le rapport d'activité et l'ordre du jour, n'est pour le moment qu'un document cadre constituant une base de travail. Il doit aboutir à un projet politique porté par les élus de Sologne pour le territoire, si ceux-ci en sont d'accord.

Le Président indique pourquoi il souhaite que le syndicat mixte s'engage dans cette démarche :

- Le Conseil départemental a décidé de s'engager dans la mise en œuvre d'un Agenda 2030 afin de définir les perspectives départementales de demain face aux urgences environnementales, sociales et climatiques. La chambre d'agriculture, quant à elle, porte un projet stratégique agricole pour 2025 élaboré à partir des travaux des élus et du Projet Agricole Départemental (PAD), travaillé avec les organisations professionnelles agricoles. Pour aller plus loin, le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture ont décidé de mener un travail conjoint pour définir un plan d'actions concret dans ces domaines : l'Agenda 41 – Agri 2030. Ce programme d'actions commun se décline en 3 grands axes : attractivité, transition des systèmes, l'énergie et le climat. Cet Agenda 41 – Agri 2030 se présente comme un document de cadrage général à l'échelle du département pour accompagner la transition de l'agriculture et de l'alimentation vers 2030, mais sans apporter de réelles actions opérationnelles dans les territoires.
- Les élus locaux et les agriculteurs solognots sont les meilleurs ambassadeurs de leur territoire. Les objectifs de ce plan d'actions sont de : permettre à nos entreprises agricoles d'être viables et transmissibles, assurer notre souveraineté alimentaire et s'adapter aux nouvelles demandes de la société, créer de la valeur sur les territoires, s'adapter aux changements climatiques, et limiter l'impact des pratiques agricoles sur les ressources et le bilan carbone.
- Aucun territoire de Loir-et-Cher ne s'est, pour le moment, engagé dans ce même travail et ni ce partenariat important avec le Département et la Chambre d'agriculture. Ce projet vient renforcer toutes les actions soutenues par les élus du Pays de Grande Sologne : mise à disposition des crédits du CRST au bénéfice de nos agriculteurs (près de 200 000 €) ; soutien à la structuration de la filière « Agneau de Sologne » et au syndicat de défense et promotion de l'agneau de Sologne, soutien au projet de plan carbone agricole Sologne porté par le GDA Lamotte Romorantin, soutien à la structuration d'une filière chanvre en Sologne (dispositif A Vos ID), soutien de la production locale avec le village Sologne au Game Fair, campagne de communication pour promouvoir nos producteurs locaux sur les instagram et facebook du Pays en 2023 et 2024, et pour les années à venir, etc....

Le Président remercie les agriculteurs et les structures avec lesquels le Pays travaille au quotidien sur ces thématiques : la Chambre d'agriculture, le Département, le GDA Lamotte Romorantin, Jeanne HHERMANT, Franck BAECHLER, Nils AUCANTE, Florent LEPRTRE, Anatole MARMIN, Blandine TERRIER...

Monsieur le Président demande ensuite à la salle s'il y a des questions ou des commentaires à formuler. Monsieur François VALTER, représentant la commune de Chaumont-sur-Tharonne, demande à prendre la parole et propose d'introduire l'Agenda Sologne'Agri 2030 par un historique de l'agriculture en Sologne et d'y faire référence au centre d'expérimentation agricole. Il précise que le GRAHS pourrait accompagner le Pays dans cette démarche. Le Président approuve et indique qu'il existe peut-être un magazine du GRAHS consacré à cette thématique. Il ajoute également que M. Léopold Trasbot, vétérinaire solognot du 19<sup>e</sup> siècle, a œuvré également à cette page d'histoire. Il valide la proposition de se rapprocher du GRAHS afin de définir plus précisément les acteurs et l'historique de l'agriculture en Sologne.

Puis, le Président propose à l'assemblée délibérante de s'inscrire dans cette démarche et d'aller plus loin en proposant un Agenda Sologne – Agri 2030 avec déclinaison d'un plan d'actions et la création d'un comité de pilotage composé d'élus, d'agriculteurs et de structures liées au monde agricole, à l'image de la méthode du projet sportif de territoire.

**Délibération – n°2024-26 : AUTORISATION DE CREER UN COPIL AGRICULTURE ET DE TRAVAILLER A UN PLAN D' ACTIONS SOLOGNE AGRI'2030**  
**AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

### **3°) PROJET SPORTIF DE TERRITOIRE – LA GRANDE SOLOGNE, LE SPORT AU CŒUR !**

Le Président remercie les élus qui œuvrent à la réalisation du plan d'actions du projet sportif de territoire « La grande Sologne, le sport au Coeur ! » : Guillaume GIOT, Raphaël JOUSSET, Jean-Christophe DUPONT, Laurence LASSUS, Christian MAUCHIEN et Nicolas DEGUINE.

Puis, il laisse la parole à Guillaume GIOT qui présente les 3 axes du projet sportif de territoire : équipements, accès au sport à tous les âges de la vie et promotion de l'activité physique comme vecteur de santé et de bien-être. Guillaume GIOT laisse ensuite la parole à M. Patrice DOCTRINAL.

**Présentation du bilan des actions menées depuis 18 mois par Patrice DOCTRINAL, Vice-président du CROS (cf powerpoint en pièce jointe).**

Le Président remercie très chaleureusement Patrice Doctrinal, Vice-président du CROS et Yohan KORMAN, chargé de mission aménagement du territoire au CROS pour ce partenariat.

### **4°) DELIBERATIONS – AFFAIRES COURANTES : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

#### **1- MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES AGENTS ET DES ELUS :**

A la suite du comité syndical du 14 mars 2024, le contrôle de légalité a demandé aux services du Pays de Grande Sologne de procéder à l'annulation et au remplacement des délibérations concernant le remboursement des frais de mission des agents et des élus car celles-ci n'avaient pas pris en compte les derniers arrêtés ministériels concernant la fixation des taux et remboursements de frais de missions, c'est-à-dire l'arrêté du 20 septembre 2023 concernant les

modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels, le décret n°2006-781 modifié par l'arrêté du 20 septembre 2023-article 1, et l'arrêté ministériel du 14 mars 2022 revalorisé suivant la nouvelle législation en vigueur concernant le remboursement des frais kilométriques

Il s'agit des modifications suivantes :

	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	90 € au lieu de 70 €	120 € au lieu de 90 €	140 € au lieu de 110 €
Repas	20 € au lieu de 17,50 €	20 € au lieu de 17,50 €	20 € au lieu de 17,50 €

Puissance du véhicule en CV	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10000km	Au-delà de 10000km
5 CV et moins	0.32 € au lieu de 0.29 €	0.40 € au lieu de 0.36 €	0.23 € au lieu de 0.21 €
6CV 7 CV	0.41 € au lieu de 0.37 €	0.51 € au lieu de 0.51 €	0.30 € au lieu de 0.27 €
8 CV et plus	0.45 € au lieu de 0.41 €	0.55 € au lieu de 0.50 €	0.32 € au lieu de 0.29 €

Le Président demande donc aux élus l'autorisation d'annuler et de remplacer les délibérations n°2024- 21 et n°2024-22 en cohérence avec la réglementation en vigueur.

**Délibération – n°2024-27 : MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES AGENTS  
AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

**Délibération – n°2024-28 : MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES ELUS  
AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

## **2- REMBOURSEMENT A UN AGENT POUR AVANCE DE FRAIS POUR L'ACHAT DE CADRES ET MATERIEL DE PEINTURE DANS LE CADRE DU VILLAGE SOLOGNE AU GAME FAIR 2024 :**

Le Président indique qu'en raison des démarches administratives très contraignantes avec l'hypermarché Ikéa et le magasin Les BOZARTS à Orléans, Odeline MARTEAU, a procédé à l'achat, sur ses deniers personnels, des 25 cadres des aquarelles et du matériel de peinture nécessaire à la réalisation du village Sologne au Game Fair 2024. Le montant de la facture IKEA s'élève à 174,75 €, et le montant de la facture du magasin Les BOZARTS s'élève à 81,42 €, soit un total de 256,17 €.

Le Président propose aux membres du comité syndical d'autoriser le remboursement des frais de 256,17 €, avancés par Odeline MARTEAU, chargée de mission LEADER au Pays de Grande Sologne.

**Délibération – n°2024-29 : REMBOURSEMENT A UN AGENT POUR AVANCE DE FRAIS POUR L'ACHAT DES CADRES ET DE MATERIEL DE PEINTURE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DU VILLAGE SOLOGNE AU GAME FAIR 2024  
AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMIT**

## 5°) INFORMATIONS DIVERSES :

### 1- INFORMATIONS CRST :

Le Président indique aux membres de l'assemblée que le Bureau du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne s'est réuni le 25 juin dernier et a attribué à l'unanimité les aides financières suivantes :

- **7 577 € à l'exploitation agricole « Les Maraicheurs »** (Anatole Marmin) en maraichage Bio à Pierrefitte sur Sauldre pour l'achat de serres ;
- **11 350,55 € à la Ferme de Baudran à Chaon** (Aline Chauffeton et Yann Perrot) pour l'achat de clôtures pour l'agrandissement de leur cheptel d'Angus de Sologne et de matériels pour la fabrication de farine ;
- **2 700 € à la commune de Selles-Saint-Denis** pour l'aménagement d'un boulodrome ;
- **31 605,80 € à la commune de Villeny** pour la réhabilitation de l'étang communal et de ses abords ;
- **115 839,80 € à la commune de Saint-Viâtre** pour la refonte et la création d'une nouvelle scénographie à la Maison des Etangs ;
- **42 666,26 € à la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre** pour l'achat et l'aménagement du multi services, inauguré le 24 juin dernier.
- **86 759,20 € à la communauté de communes de la Sologne des Etangs** pour l'aménagement de la recyclerie à Neung sur Beuvron.

### 2- VILLAGE SOLOGNE – GAME FAIR 2024 : PORTAGE DU PROJET PAR LE PAYS DE GRANDE SOLOGNE

Le Président explique aux élus que l'édition 2024 du GAME Fair est un record avec 101 400 entrées. Un chapitre du rapport d'activité est consacré à ce sujet.

Pour mémoire, le projet s'élève à un peu plus de 60 000 €, financé en LEDAER cette année.

- **Gros travail des équipes du Pays** : création graphique de l'ensemble du village et des espaces paysagers, présentation d'une exposition sur les villes et villages du Pays en aquarelle, création de ruches pédagogiques sur les oiseaux décorées aux paysages de Sologne, création d'un jeu de société géant sur la biodiversité solognote, création et animation d'un stand de linogravure sur carte postale, création de l'ensemble de la scénographie du village avec 17 panneaux (éleveurs de Brebis solognotes, Carte géante des communes du Pays, Panneaux Maisons à thème, Ambassadeurs de la Tarte Tatin, Confrérie du Fuzelien, Village solognot, Conservatoire de l'abeille noire de Sologne et de l'Orléanais, Aux fils des Toisons, 2 offices du tourisme).
- Accueil record sur les stands de restauration du Village Sologne et Rémy Brégent. Plats chauds cette année autorisés par les éditions Larivière.
- **Accueil de 210 élèves** le vendredi toute la journée, du CP à la 3eme.
- **Partenariats** avec l'Affut de Sologne et Benoit Les Animaux de Chaumont-sur-Tharonne, Gamm Vert de Lamotte Beuvron, pépinière Dasmiens à Mont Près Chambord, mais aussi avec l'entreprise Côté Jardins et les services développement, technique et espaces verts de la ville de Lamotte Beuvron, ainsi que la FFE.
- Aménagement du village travaillé avec 3 fois plus de places assises (entre 250 et 300 places).
- **213 réponses positives pour l'inauguration** + les personnes présentes sur le village à 18 h 30.
- **Campagne de communication sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram** : 19 publications + reportages photo sur facebook avec zoom spécial sur les producteurs d'agneau de sologne et 13 publications instagram.

Le Président indique à l'ensemble des élus que dès la rentrée de septembre, il faudra travailler à l'élaboration du village Sologne de l'édition 2025.

### 3- INFORMATION LOI APER + SCoT exécutoire :

Le Président indique à l'ensemble des délégués syndicaux que le SCoT de Grande Sologne sera exécutoire à partir du 3 août prochain, selon l'information du contrôle de légalité.

Par ailleurs, il précise que les territoires porteurs d'un SCoT doivent recevoir les délibérations des communes concernant la loi APER et la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. Aussi, il demande aux maires des communes qui ont délibéré de bien vouloir adresser leur délibération aux services du Pays de Grande Sologne.

### 4- INFORMATIONS CONTRAT LOCAL DE SANTE :

- **Le Président indique que le diagnostic territorial de santé est en cours de finalisation**, il sera présenté aux membres du COPIL santé en septembre prochain, puis en comité syndical à l'ensemble des élus, en octobre. A partir de ce diagnostic, le Pays s'engagera dans l'élaboration d'un plan d'actions du Contrat Local de Santé.
- **Organisation d'une journée de dépistage des cancers féminins (sein, colon, col de l'utérus) le 12 octobre**, à Neung sur Beuvron, pour les femmes éloignées des soins entre 25 et 74 ans, selon les préconisations de la CPAM. Cette action est réalisée en partenariat avec la CPTS de Sologne et le Docteur PETINAY (médecin généraliste) et avec le Centre Régional de Coordination et de Dépistage des Cancers (CRCDC). Un apéro déjeunatoire d'information sur la journée de dépistage est organisé à Neung sur Beuvron, salle La Forge, de 12 h à 14 h, le 6 septembre prochain auprès des associations concernées et des élus du territoire. Cette action bénéficie d'une aide financière de 3 000 € de la part de l'ARS.

Avant de lever la séance, le Président indique aux élus que le Pays de Grande Sologne a commandé des polos avec le logo du Pays pour les délégués et qu'ils peuvent aller les récupérer auprès de Chantal VENON avant de partir.

Le Président ensuite demande s'il y a des questions.

Mme Isabelle GASSELIN, maire de la Ferté Imbault, demande si lors du prochain comité syndical, le contenu des points abordés et les informations communiquées puissent s'accompagner d'un petit document support, pour un meilleur suivi de la séance. Le Président est tout à fait favorable à cette requête et demande à Mme Adeline KANENGIESER, directrice du Syndicat Mixte du Pays de Grande sologne, de mettre en œuvre cette proposition dès la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à vingt heures et quatorze minutes.

Fait à Dhuizon, le 16 juillet 2024.

Le Secrétaire de séance,



Patrick LUNET

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS DE  
GRANDE SOLOGNE**  
14 avenue de l'Europe  
41600 LAMOTTE-BEUVRON

Le Président,



Pascal BIOULAC